

Luxembourg, le 10 mars 2018

**Concerne** : Candidature pour le conseil de discipline et le conseil supérieur de discipline « psychothérapie »

Cher(e) membre de la SLP,

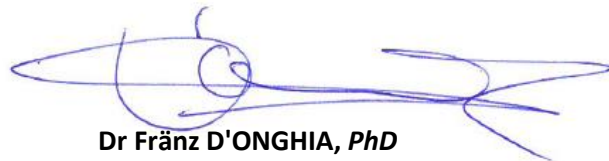
La Loi du 14 juillet 2015 portant création de la profession de psychothérapeute prévoit la création d'un conseil de discipline et d'un conseil supérieur de discipline du collège médical. Dans ce contexte, la Ministre de la Santé, dans sa circulaire du 20 février 2018, propose de nommer 2 assesseurs pour le conseil de discipline et 2 assesseurs pour le conseil supérieur de discipline.

La Fédération des associations représentant des psychothérapeutes au Grand-Duché de Luxembourg (FAPSYLUX) a sollicité ses associations membres dont fait partie la SLP, à informer ses membres actifs à postuler pour ces deux instances de discipline.

De nationalité luxembourgeoise comme prévue par les textes, les personnes intéressées de candidater pour le conseil de discipline ou le conseil supérieur de discipline sont priées d'envoyer leur demande de candidature à l'adresse postale de la SLP : **B.P. 1787, L-1017 Luxembourg** pour au plus tard le **31 mars 2018**. La candidature doit se composer d'une lettre de motivation, d'un CV et de vos diplômes de psychologie/psychothérapie.

Vous trouverez jointe à ce courrier la circulaire du Ministère de la Santé datée du 20 février 2018.

Veuillez agréer, cher(e) membre de la SLP, l'expression de mes sentiments distingués.



**Dr Fränz D'ONGHIA, PhD**  
Président de la Société  
Luxembourgeoise de Psychologie